

## Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité



Co-animation :



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



PRÉFET  
DE LA CHARENTE



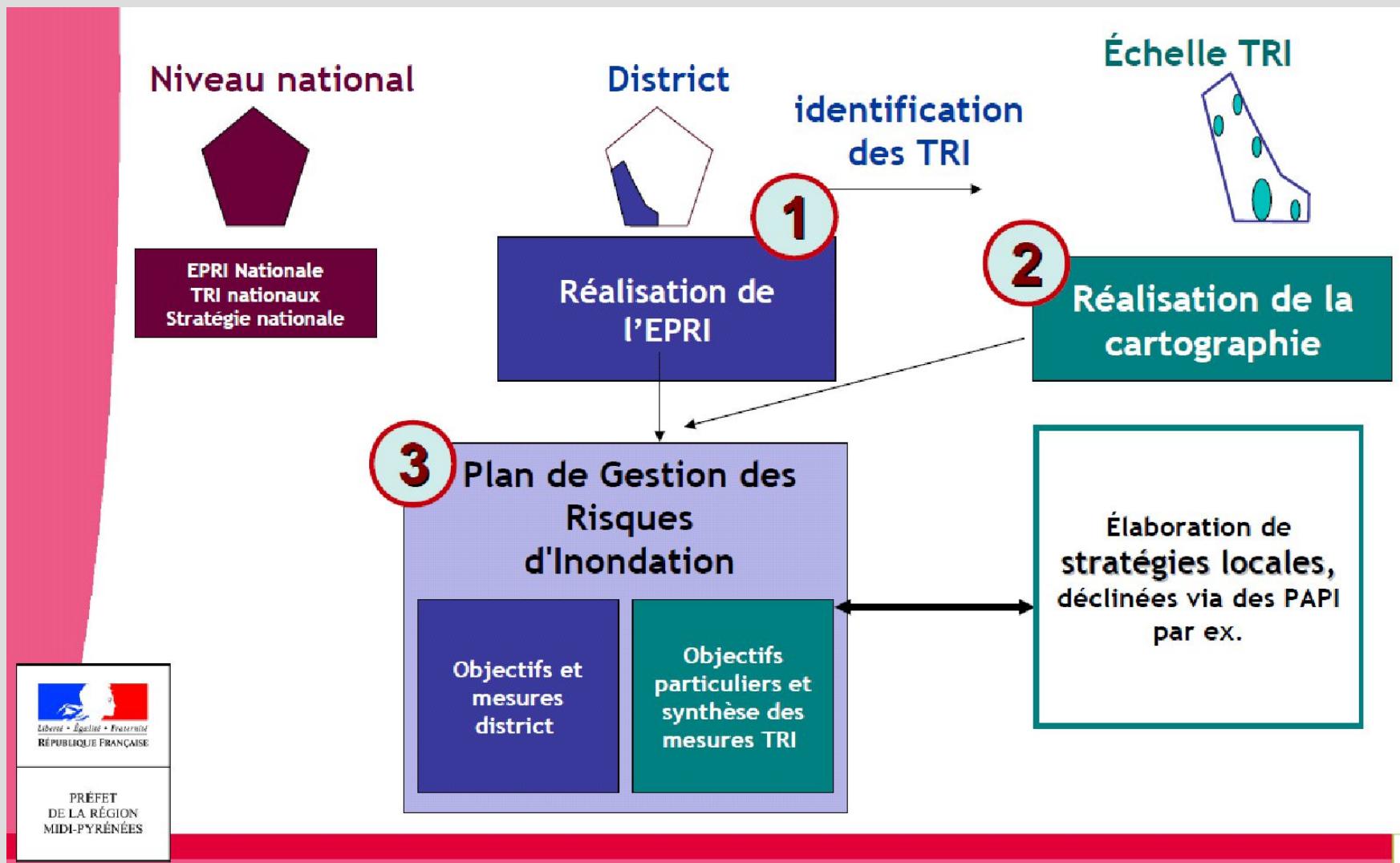
# **DEMARCHE DIRECTIVE INONDATION**

## **La Directive Inondation (2007/60/CE) relative à « l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation »**

- Ses objectifs : « ... réduire les conséquences négatives pour la **santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique**, associées aux inondations dans la Communauté ... »
- Transposition en droit français : la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement)
- Etapes :
  - 1 - Evaluer préalablement les enjeux
  - 2 - Cartographier les risques dans les territoires à risque important
  - 3 - Mettre en place une stratégie locale de gestion des risques

Cycle reconduit  
tous les 6 ans

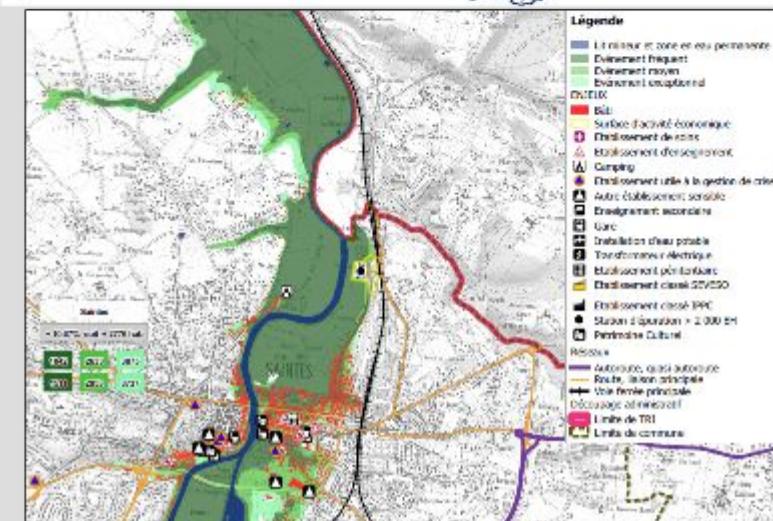
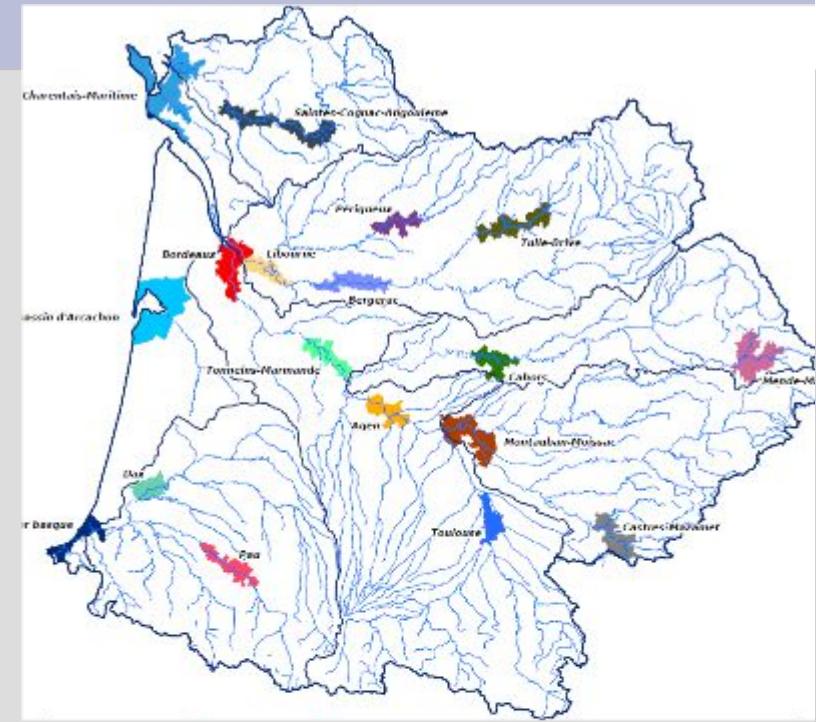
# Démarche Directive Inondation



# Identification des TRI et cartographie des risque

## Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI)

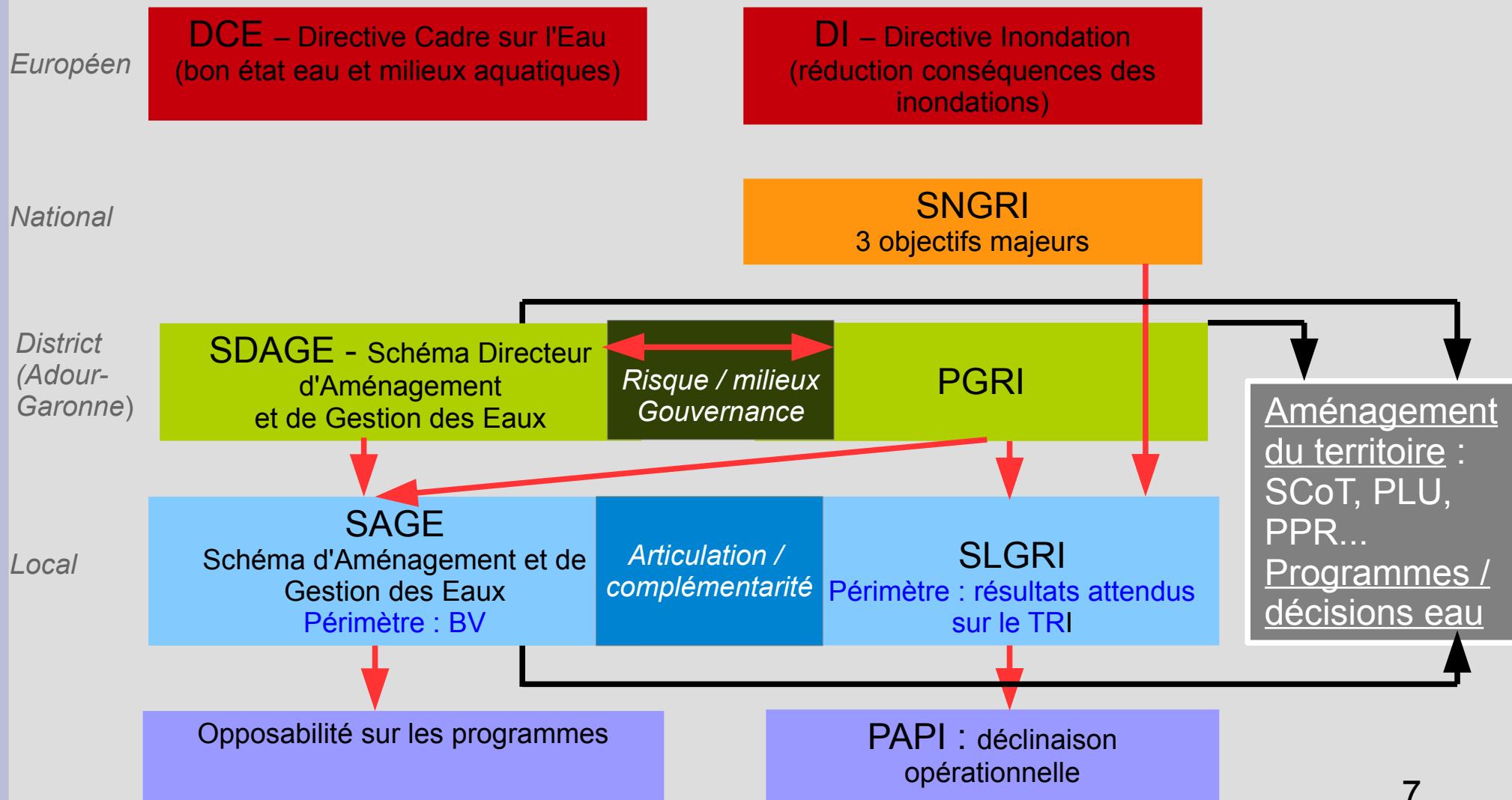
- Identification de poches de risque concentrant l'essentiel des enjeux - **AP janvier 2013 -> échelle du district Adour-Garonne (18 TRI)**
- Cartographie plus fine des risques - **AP décembre 2014 -> échelle du TRI**
  - Fréquent -> réflexion pour réduction des dommages
  - Moyen = centennal -> réflexion pour aménagement du territoire
  - Exceptionnel -> éléments de connaissance pour préparer la gestion de crise



# Mettre en place des stratégies

- **SNGRI -> Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, octobre 2014**
  - *Objectif n°1 : Augmenter la sécurité des populations*
  - *Objectif n°2 : Stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages potentiels*
  - *Objectif n°3 : Raccourcir le délai de retour à la normale*
- **PGRI Adour-Garonne 2016-2021 -> Plan de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du district, approuvé en fin d'année 2015 (opposabilité)**
  - *6 objectifs dont 5 repris dans la SLGRI*
- **SLGRI -> Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation, échelle du TRI, à approuver d'ici fin 2016**
  - *Périmètre cohérent avec objectif de résultat sur le TRI*
  - *Déclinaison SNGRI et PGRI*
  - *Est ensuite traduite par un ou des programmes d'actions (de type PAPI)*

# Articulation SLGRI / SAGE



# **ORGANISATION DE LA SLGRI**

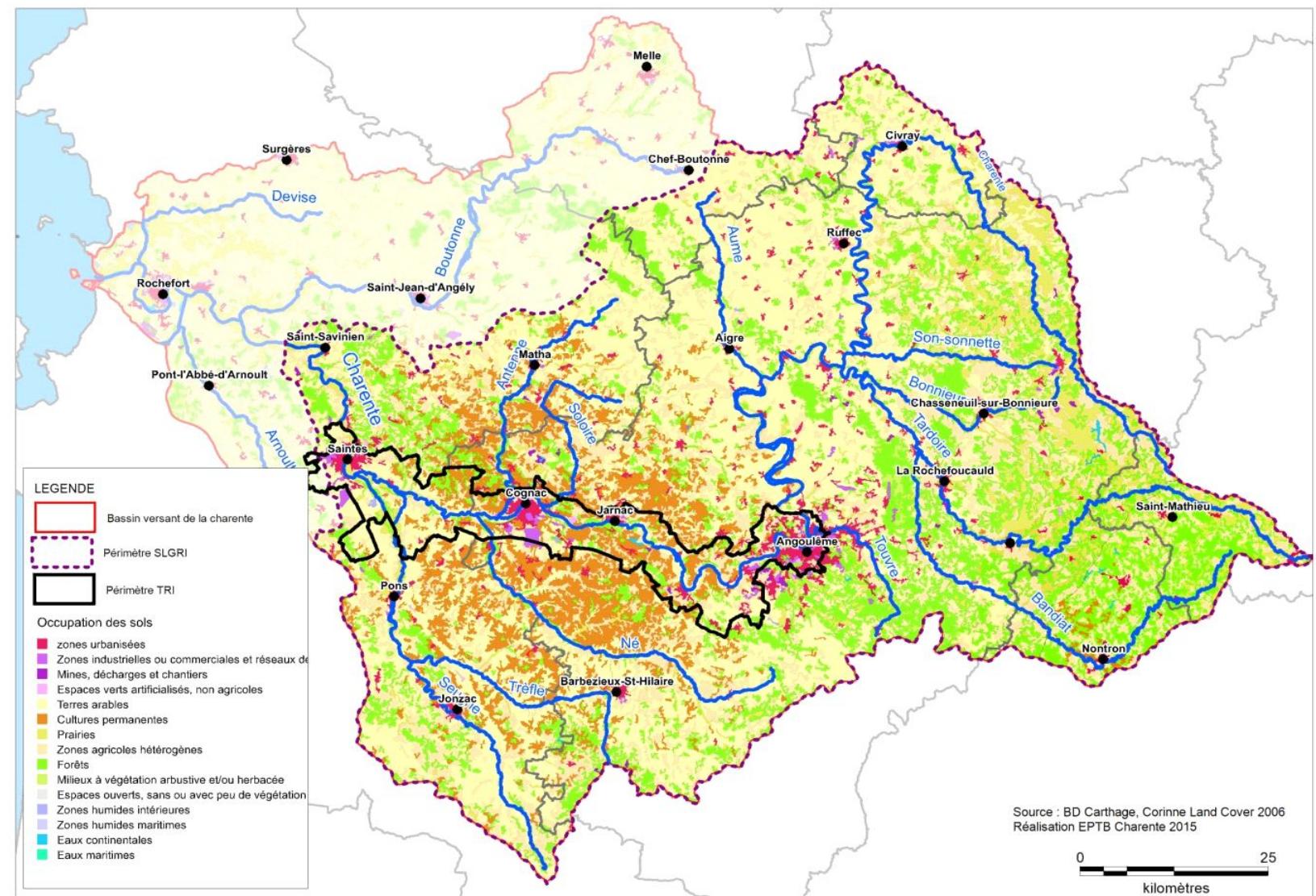
# Organisation administrative

- Préfet pilote : [Préfet de la Charente](#)
- Service de l'Etat en charge du suivi : [DDT Charente](#)
- Collectivité locale porteuse : [EPTB Charente](#)
- Parties prenantes et comité de pilotage : [définis dans AP de août 2014](#)

**1<sup>ère</sup> réunion des parties prenantes le 11/02/2015 à Cognac**

- validation périmètre
- validation grands objectifs
- validation organisation de la démarche

# Périmètre



## Grands objectifs (cf PGRI)

- 1 - Aider les **maîtrises d'ouvrage** à se structurer et à mettre en œuvre les programmes d'actions en déclinaison des objectifs de la SLGRI
- 2 - Améliorer la **connaissance et la culture du risque** inondation en mobilisant tous les acteurs concernés
- 3 - Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le **délai de retour à la normale** des territoires sinistrés
- 4 - **Aménager durablement** le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de **réduire sa vulnérabilité**
- 5 - Gérer les **capacités d'écoulement**, restaurer les **zones d'expansion des crues** et mettre en œuvre les principes du **ralentissement dynamique** pour ralentir les écoulements

*Obj n°6 du PGRI « Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations » écarté car pas d'ouvrage existant. Possibilité d'inscrire des travaux hydrauliques dans « gestion des écoulements » ou « aménagement du territoire »*

# Organisation de la démarche

- Travail des parties prenantes sous forme de **4 ateliers thématiques** (objectifs 2 à 5 – discussion MOa dans chaque atelier)
- **Co-animation** des ateliers par une **partie prenante**
- **Validation** du diagnostic et de la déclinaison des objectifs en **COPIL**

SLGRI		
<b>Série 1 ateliers</b>	Nov-déc 2015	<i>Faire émerger des propositions stratégiques</i>
<b>Série 2 ateliers</b>	Mars 2016	<i>Organiser les propositions sous forme de dispositions et de pistes d'actions</i>
<b>COPIL</b>	Mai 2016	<i>Validation état des lieux et dispositions</i>
<b>Approbation SLGRI par le Préfet</b>	Avant fin 2016	<i>Arrêté du Préfet pilote après consultation du PCB</i>
<b>Travail sur programme d'actions</b>	Fin 2016 - 2017	<i>Elaborer le futur PAPI</i>

# Construction d'une SLGRI

- La SLGRI doit fixer des *objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations potentielles pour le TRI*
- Pour atteindre ces objectifs, la stratégie locale liste des *dispositions à mettre en œuvre* dans un délai de 6 ans

## Exemple

Objectif atelier : force de propositions stratégiques

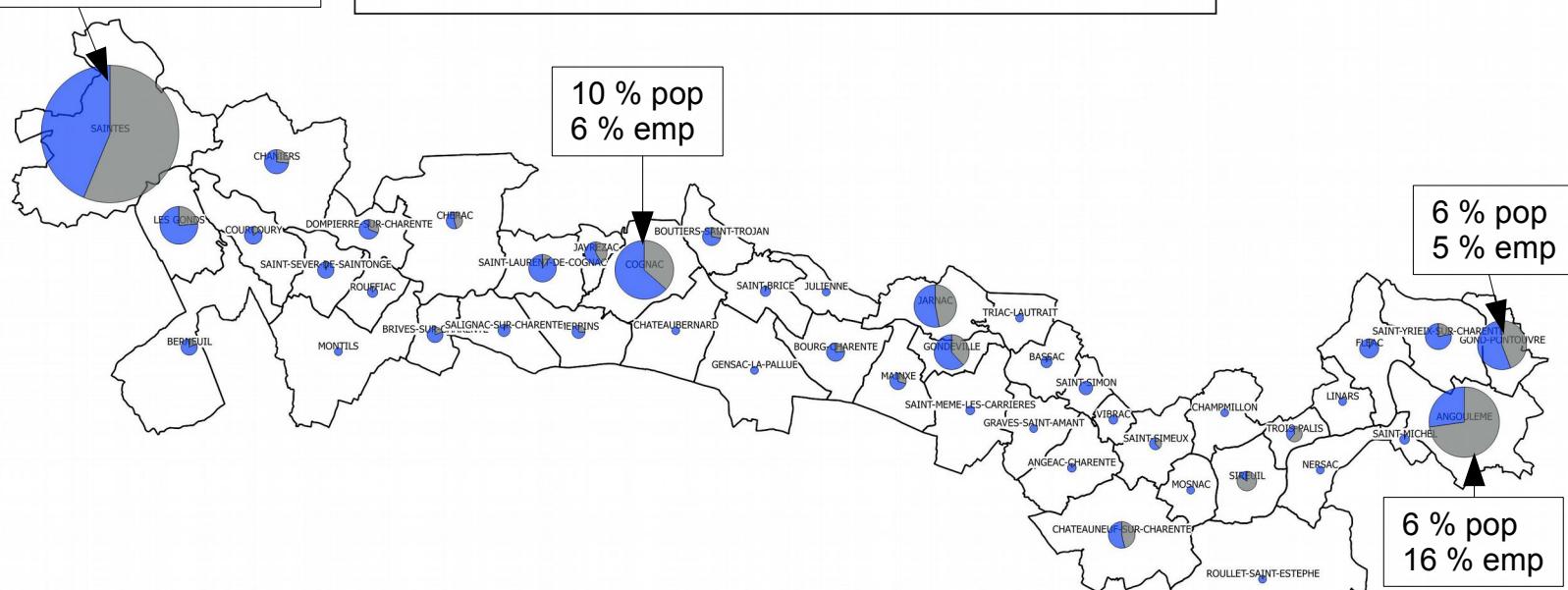
SLGRI		PAPI	
Objectif général	Sous-objectif	Disposition	Action
1 - Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité	1.1 - Réduire la vulnérabilité du territoire	1.1.a - Favoriser les plans de continuité d'activité d'entreprises  1.1.b - Développer la dureté des réseaux	Action : Elaboration d'une trame de PCA MOa : Syndicat Mixte du Longdufleuve Coût : 5 000 € Calendrier : 2018 Plan de financement : 50 % FPRNM, 50 % MOa
	1.2 - Maîtriser l'urbanisation en zone inondable	1.2.a - Réviser les PPRI là où c'est pertinent	Action : Révision PPRI agglo Prèsdel'eau MOa : DDT ...
			Action : Révision PPRI agglo Piedsmouillés MOa : DDT ...

# **QUELQUES ELEMENTS D'ETAT DES LIEUX THEMATIQUE**

# Enjeux exposés

36 % pop exposée du TRI  
54 % emp exposés du TRI

## ENJEUX HUMAINS - ZONE D'ALEA MOYEN



LEGENDE  
Enjeux humains en zone d'alea moyen  
(symboles proportionnels)

Population  
Emploi

Niveau d'aléa	Population en zone inondable	Emplois en zone inondable
Fréquent	3 100 personnes	3 000 emplois
Moyen	7 100 personnes	4 100 emplois
Exceptionnel	11 300 personnes	8 000 emplois

# Connaissance phénomène de crue

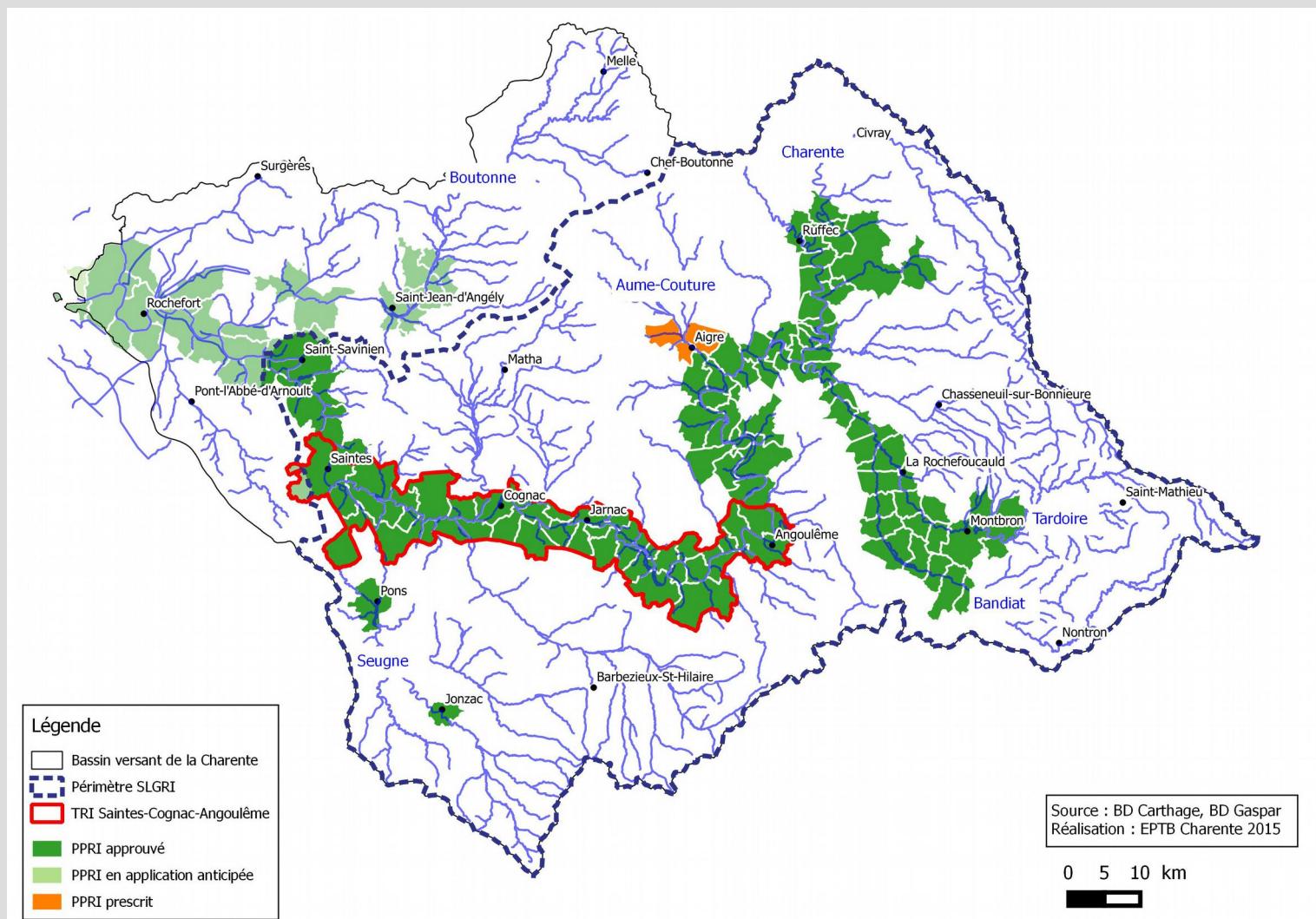
## Quelques caractéristiques

- *Réurrence des crues majeures* → 1779, 1783, 1842, 1846, 1859, 1882, 1904, 1910, 1937, 1940, 1952, 1961, 1962, 1966, décembre 1982 (Q100), janvier 1994 (Q50), 2000
- *Crues de plaine* → *cinétique lente de débordement*
- *Caractère saisonnier* des crues (80 % entre décembre et mars)
- *Lit mineur de faible capacité* → *débordements récurrents*
- *Lit majeur ample* → *écrêtement*
- *Écoulements contraints* par faible pente, marée, verrous topographiques, remblais...
- *Écoulements influencés* par aménagement du bassin versant : développement de l'urbanisation, pratiques agricoles, ouvrages hydrauliques...



# Prise en compte du risque dans l'urbanisme

- Communes du TRI : couverture intégrale en PPRI



## **PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES**

→ **Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation pour en réduire sa vulnérabilité**

**Exemple du territoire de Saintes**

# **PISTES DE PROPOSITIONS STRATEGIQUES**

→ **idées émergentes**

# « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

## Outils réglementaires

- Révision des PPRI → stratégie de révision notamment sur les PPRI « ancienne génération » en Charente (ex : agglo Angoulême)
- Encourager les prescriptions de mesures de réduction de vulnérabilité et accompagner leur mise en œuvre : financements, cibles (particuliers, gestionnaires réseaux, entreprises...)
- Cohérence d'aléa (évolution du territoire...)
- Accompagner/favoriser l'appropriation des critères de délimitations de zones à risque
- Renforcer la convergence Etat / collectivités locales sur les projets d'intérêt généraux

# « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

## Planification de l'aménagement

- Intégrer le contexte inondations, zones inondables dans les SCOT, PLU
- Effets du changement climatique
- Intégrer la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'organisation de la ville comme une donnée d'entrée du projet
- Connaissance des champs d'expansion de crue du TRI et planification des aménagements par les EPCI à l'échelle du TRI
- Identifier les méthodes de protection foncière ou réglementaire (PLU) de ces espaces et les activités compatibles (saisonnières ou non)
- Redonner de la place à l'eau dans les aménagements urbains (ville résiliente ?)
- Gestion du pluvial urbain, limitation de l'imperméabilisation des sols (voire désimperméabilisation)

# « Aménager durablement le territoire par une meilleure prise en compte du risque inondation dans le but de réduire sa vulnérabilité »

## Réduction de vulnérabilité opérationnelle

- Développer les diagnostics de vulnérabilité, saisir les opérations de mutation urbaine pour réduire la vulnérabilité
- Sortir de l'échelle de la parcelle pour raisonner à l'échelle de la ville, de l'intercommunalité
- Réduire la vulnérabilité des différents réseaux : gaz, erdf, eau...
- Favoriser le déplacement d'enjeux hors des zones d'expansion des crues avec des bénéfices multiples : protéger, évacuer, reconstituer des espaces de stockage
- Améliorer l'affichage des risques en ville (panneaux d'affichages en temps réels d'information sur la crue en cours)
- Gestion de l'aléa : protection localisée si pertinent, temporaire ?

## **Gouvernance sur ces sujets**

- **Gouvernance / maîtrise d'ouvrage pour les sujets évoqués précédemment :**
  - Pertinence d'échelle
  - Maître d'ouvrage
  - Acteurs concernés / Partenariats
  - Financements
  - GEMAPI
  - ...

